Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 22 (1975)
Heft: 5

Rubrik: L'Office fédéral de la protection civile communique

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le stand de l'Office fédéral de la protection civile s'est présenté ainsi

L'Office fédéral de la protection civile communique

Année de la femme

Foire suisse d'échantillons: propagande en faveur de la protection civile

OFPC – A l'occasion de l'année de la femme, la direction de la Foire suisse d'échantillons à Bâle a mis cette année gratuitement des stands à la disposition de diverses organisations particulièrement tributaires de la collaboration des femmes (Croix-Rouge suisse, Association suisse SCF, etc.), entre autres également à la disposition de l'Office fédéral de la protection civile qui n'a pas hésité à inclure dans son riche programme d'expositions cette occasion ainsi offerte.

La surface disponible n'était pas très grande, mais elle permettait tout de même d'aménager un stand attrayant. Ce dernier montrait sous le titre «Femmes dans la protection civile» trois portraits de femmes: celui d'une jeune fille, celui d'une femme d'âge moyen et celui d'une femme plus âgée. Les trois photographies étaient accompagnées d'illustrations montrant ces mêmes personnes dans l'intervention dans la protection civile, soit la jeune fille comme téléphoniste de la protection civile, la femme d'âge moyen dans le service d'abri et la femme plus âgée comme infirmière. Toutes les photographies de grand format étaient en couleurs. Ainsi, l'effet optique produit sur le spectateur a pu être amélioré de beaucoup.

Avoisinant l'exposition «Fleurs de Hollande», le stand de l'Office fédéral a fait l'effet d'une propagande très gaie et multicolore. En tout cas, les hôtesses d'exposition recrutées par l'Office de la protection civile du canton de Bâle-Ville n'ont dû constater à aucun moment un manque d'intérêt de la part des visiteurs de la Foire.

Nouveau matériel d'exposition de l'OFPC

OFPC – L'exposition de l'Office fédéral de la protection civile, telle qu'elle a été montrée à la MUBA 1975, est organisée selon un nouveau système normalisé. Les supports des panneaux d'exposition sont faciles à transporter et à poser. Selon ce système, la section de l'information de l'OFPC a groupé certains sujets et formé une série d'expositions itinérantes. D'autres sujets sont en préparation. Nous rendrons compte de ces travaux dans le prochain numéro de notre revue.

Tous les organisateurs d'expositions de protection civile, «journées de la porte ouverte» ou autres manifestations, sont priés de se mettre à temps en rapport avec la section de l'information de l'OFPC ou avec le secrétariat central de l'Union suisse pour la protection des civils afin de se faire conseiller et de réserver pour le terme voulu le matériel d'exposition et d'information qui leur convient.